https://enseignants.se-unsa.org/CRPE-2023-repartition-academique-des-postes

CRPE 2023 : répartition académique des postes !

- Je suis... - Entrant dans le métier - Les concours, les recrutements -

Date de mise en ligne : mardi 4 avril 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La répartition académique des postes ouverts au CRPE 2023 a été publiée au Journal officiel du dimanche 2 avril alors que la première épreuve d'admissibilité du CRPE a débuté dès ce 03 avril.
La session 2023 du CRPE offrira 9 885 postes aux différents concours de recrutement de professeurs des écoles, soit quasiment le même nombre qu'aux sessions 2022 et 2021. Stable oui, mais insuffisant et alarmant…

Une mauvaise méthode

Au-delà de ces données chiffrées, le SE-Unsa s'interroge quant à la publication tardive de la répartition académique et par type de concours de ces postes qui ne met pas les candidats actuels et les futurs viviers de recrutement en confiance.

Des chiffres peu enclins à rassurer

Si la session 2023 offrira 9 885 postes aux différents CRPE, soit quasiment le même nombre qu'aux sessions 2022 et 2021, cette stabilisation est à relativiser.

D'une part, par rapport à l'année 2020 où 10 790 postes étaient alors offerts. Une telle baisse de 905 postes en 3 ans, sans parler de 2018 où ce nombre atteignait les 11 860 postes offerts, témoigne une nouvelle fois de la dangereuse déconnexion qu'un employeur fait entre attractivité et offre étoffée.

Nationalement, c'est une baisse globale de 1 975 postes en 5 ans, soit - 16,65 %.
Cette année 2023, localement, certaines académies sont encore particulièrement touchées. C'est notamment le cas de Versailles avec - 145 postes à l'externe, - 48 postes pour Nantes ou encore Aix-Marseille et Amiens.
C'est - 1 356 postes par rapport à 2020 pour le concours externe.

D'autre part, un élément est lui instable. Il s'agit de la répartition entre types de concours. La perte de postes sur le CRPE externe est compensée par une augmentation de postes sur le CRPE interne. Si le SE-Unsa prône depuis toujours une nécessaire mobilité interne, il alerte sur le signal renvoyé par un tel glissement. Le ministère ne pouvant s'appuyer sur un nombre de candidats suffisants à l'externe fait le choix de miser sur les personnels déjà en fonction. Pour le SE-Unsa, la mobilité professionnelle ne doit pas être une solution au manque d'attractivité mais bien un droit. Par ailleurs, le ministère doit se donner réellement les moyens de pouvoir recruter à l'externe en commençant par afficher un nombre de de postes offerts plus élevé.

Des ratios candidat/poste insuffisamment analysés

Cette déconnexion entre attractivité et offre étoffée agit chaque année de plus en plus sur les ratios candidat/poste. Et l'employeur ne prend pas le temps de l'analyse de la disparité constatée entre territoires ou types de concours.

Aux concours externes CRPE, les candidats sont à peine plus de 5 candidats pour un poste (42 943 candidats pour 8 159 postes, soit 5,26 candidats par poste), 10 académies comptent moins de 5 candidats par poste. En revanche, sept académies comptent plus de 10 candidats inscrits par poste.

Le concours externe spécial (langues régionales) compte le plus souvent autour de 2 candidats par poste, sauf en Guadeloupe, à la Martinique, à la Réunion, à Rennes et à Toulouse (mais à peine plus dans les deux académies métropolitaines).

C'est le 3e concours qui attire le plus de candidatures, avec 13 candidats pour un poste (12 796 pour 988 postes).

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA

> Le détail par académie

Le SE-Unsa déplore ce manque de postes année après année, alors que le ministre prétend faire de l'attractivité du métier un enjeu majeur.
Le concours interne exceptionnel CRPE 2023 - nouvellement créé pour les années 2023 à 2026 - ne concerne que les trois seules académies de Guyane, Créteil et Versailles et ne s'étend pas non plus au 2d degré.
Une vraie politique d'attractivité se doterait de moyens bien plus convaincants.
Nous attendons les chiffres de ce concours pour pouvoir en dresser un bilan.

> Lire notre article sur le concours exceptionnel

Concernant la session supplémentaire de Créteil et Versailles, nous ne connaissons pas à ce jour le nombre de postes offerts.
> Retrouvez notre article concours supplémentaire 2023

> Voir l'évolution du nombre de postes offerts au CRPE entre 2020 et 2023 par académie

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA